

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2017	N° 2017-601

Convocation du 22 septembre 2017

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Nicolas BRUGERE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Marik FETOUH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 septembre 2017	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2017-601

Contrats de co-développement 2015-2017- Aide au financement et à l'animation de projets communaux liés au développement durable - Soutien financier- Décision - Autorisation

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des contrats de co-développement 2015-2017 signés entre Bordeaux Métropole et les 28 communes, notre établissement apporte un soutien au financement et à l'animation de projets communaux liés au développement durable.

Afin de donner plus de lisibilité au soutien des actions portant sur le développement durable, la présente délibération regroupe, pour le 1^{er} semestre, les demandes formulées par les communes au titre de l'année 2017.

Le montant total des subventions attribuées dans le cadre des contrats de co-développement faisant l'objet de la présente délibération s'élève à 39 625 € dont 20 000 € en investissement.

Ce budget permet de financer 6 projets communaux déclinés ci-après :

Ambarès-et-Lagrange (référence CODEV : C030030061)

Afin d'encourager les habitants à devenir des acteurs de la politique de développement durable municipale déclinée au travers de son Agenda 21, la ville d'Ambarès-et-Lagrange souhaite :

- organiser une manifestation publique sur les enjeux du développement durable (tri, économies d'énergie, zéro pesticide, recyclage, jardins partagés),
- animer et élargir le Conseil local de développement durable, créé en 2015 et composé des acteurs volontaires du territoire. Cette instance de participation citoyenne sera notamment associée à la mise en œuvre des 21 actions de développement durable définies dans l'Agenda 21 municipal.

Bordeaux Métropole apporte son soutien financier à l'organisation de la manifestation « la quinzaine du développement durable » et à l'animation du Conseil local de développement durable.

Budget global (TTC)	Montant de la subvention de fonctionnement accordée par Bordeaux Métropole	%
10 600 €	4 000 €	38%

Bassens (référence CODEV : C030320058)

Dans le cadre de la gestion optimisée des fluides énergétiques de la ville de Bassens, un programme de travaux à performance énergétique est déployé chaque année.

Au titre de l'année 2017, la ville de Bassens réalisera les travaux suivants pour un montant de 188.000 € HT :

- la rénovation du bâtiment Jean Jaurès (façades et toiture)
- l'isolation par l'extérieur et le changement des ouvrants du local d'animation

Budget global (HT)	Montant de la subvention d'investissement accordée par Bordeaux Métropole	%
188 000 €	10 000 €	5,32%

Blanquefort (référence CODEV : C030560045)

Comme chaque année, la ville de Blanquefort organise des actions de sensibilisation aux enjeux du développement pour le grand public et notamment de la découverte des espaces de nature. Cette année les manifestations sont les suivantes :

- journée de ramassage des déchets sauvages dans les espaces de nature
- 6 sorties nature pour découvrir la biodiversité locale
- sensibilisation à la biodiversité et découverte des plantes sauvages
- organisation du 10^{ème} anniversaire des jardins familiaux : animations, échanges de plantes, fleurissement et pique-nique ouvert à tous les habitants.

Bordeaux Métropole apporte son soutien financier à hauteur de 50%.

Budget global (HT)	Montant de la subvention de fonctionnement accordée par Bordeaux Métropole	%
3 000 €	1 500 €	50%

Floirac (référence CODEV : C031670063)

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, reconnue nationalement en 2015, la ville de Floirac renforce ses modalités de participation citoyenne et relance son programme d'action Agenda 21 territorial arrivant à terme en 2017. Pour cela, elle développe un projet de ville durable co-construit avec les citoyens autour d'un dispositif d'émergence d'actions citoyennes.

A ce titre, Bordeaux Métropole soutient le programme de mobilisation citoyenne défini, pour 2017, par la ville de Floirac.

Budget global (HT)	Montant de la subvention de fonctionnement accordée par Bordeaux Métropole	%
--------------------	--	---

8 985 €	4 125 €	46%
---------	---------	-----

Pessac (référence CODEV : C033180090)

La ville de Pessac souhaite poser les bases d'un nouveau cadre de développement durable au travers de l'agenda des solutions durables, feuille de route stratégique Pessac 2030 qui se conclura par la mise en place d'un plan d'actions concret pour 2020. Ce plan s'appuiera largement sur les habitants et les partenaires, permettant de créer les conditions nécessaires à la co-construction et donnant une plus grande lisibilité aux actions engagées par la ville et les acteurs locaux.

Bordeaux Métropole apporte son soutien à la démarche de concertation définie pour élaborer une nouvelle politique de développement durable.

Budget global (HT)	Montant de la subvention de fonctionnement accordée par Bordeaux Métropole	%
10 800 €	8 640 €	80%

Talence (référence CODEV : C035220052)

Le projet de Maison du développement durable consiste à créer, dans le centre de Talence, un espace dédié à la promotion du développement durable et plus particulièrement aux modes de vies éco-responsables. Des activités sont proposées aux visiteurs et aux scolaires (débat, conférences, expositions, ateliers d'animation) sur les thématiques de la biodiversité, de l'économie sous toutes ses formes (verte, circulaire, sociale et solidaire) et sur les projets locaux de développement durable. Au titre de l'année 2017, Bordeaux Métropole poursuit son soutien financier à la création de l'établissement en accompagnant de l'équipement de la Maison du développement durable pour la réalisation d'animations et d'expositions.

Budget global (HT)	Montant de la subvention d'investissement accordée par Bordeaux Métropole	%
20 000 €	10 000 €	50%

Modalités de versement de la subvention et obligations de la commune subventionnée

La subvention est versée en une seule fois, sur présentation des documents suivants par la commune, à la fin d'exécution du projet :

- le récapitulatif des dépenses certifié exact,
- le bilan qualitatif conforme au modèle figurant à l'annexe 1.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU l'article L.5215-19 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération communautaire n° 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'action du plan climat,

VU la délibération communautaire n° 2011/0711 du 14 octobre 2011 approuvant le plan d'actions de l'Agenda 21 de la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole le 1^{er} janvier 2015),

VU la délibération métropolitaine n° 2015/0332 du 26 juin 2015 approuvant la démarche de co-développement et les 28 contrats 2015-2017,

VU la délibération métropolitaine n° 2017-494 du 7 juillet 2017 approuvant le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie et le plan climat air énergie territorial.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les projets mentionnés sont en cohérence avec la démarche de développement durable de la Métropole et les objectifs du Plan climat air énergie métropolitain, en particulier les objectifs de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de l'énergie et de sensibilisation des habitants.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux communes mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention ;

Article 3 : d'imputer ces subventions représentant un montant total de 39 625 € sur le budget principal de l'exercice 2017, CDR CAD05, pour les subventions de fonctionnement (19 625 €) sur l'opération 05P087O003, chapitre 65, compte 7341 et pour les subventions d'investissement (20 000 €) sur l'opération 05P087O003, chapitre 204, compte 1412.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 OCTOBRE 2017	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 9 OCTOBRE 2017	la Vice-présidente,
	Madame Anne WALRYCK

Annexe 1 –Bilan du projet

Recommandations pour la présentation du bilan d'une subvention

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux communes de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de la commune :

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de la commune,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :